

de Nantes. Un peu avant le Concordat, il publia, sous le titre de *Petit Catechisme pour le temps présent*, un opuscule où il s'attachait à défendre sa conduite. Mgr de Maille, évêque de Reunnes, le remplaça en 1803 dans sa cure de Rhétiers, où il mourut trois ans après.

DUBOUSQUET-LABORDERIE (JOSEPH-NICOLAS-ANTOINE), représentant en 1848, né à Brive (Corrèze) le 6 janvier 1793, mort à Brive le 7 mars 1864, était, sous la Restauration, un riche propriétaire très libéral. Le gouvernement de Juillet le nomma sous-préfet de Brive (1830); il n'occupa que quelques années ces fonctions dont il usa singulièrement, au moins dans une circonstance, en introduisant de force dans une église un convoi que le clergé refusait d'y admettre. Il vivait dans ses propriétés, lorsqu'il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Corrèze à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 8, par 21,175 voix. Il prit place à la gauche modérée, fit partie du comité de l'administration, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre les poursuites contre Causidière (23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la suppression complète de l'impôt sur le sel, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-cour, pour l'interdiction des clubs. Il fut absent par congé, du 16 avril à la fin de la session, et ne fut pas réélu à la Législative. Chevalier de la Légion d'honneur.

DUBOUT (PIERRE-ETIENNE-NICOLAS-GERMER), député en 1791, né à une date inconnue, mort à Beauvais (Oise) le 8 mars 1804, bourgeois de Beauvais, fut élu, le 4 septembre 1791, député de l'Oise à l'Assemblée législative, le 8^e sur 12, avec 185 voix sur 363 votants. Il siégea silencieusement dans la majorité, se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et, au début du gouvernement consulaire, fut nommé, le 8 nivôse an VIII, administrateur du département de l'Oise.

DUBOYS (GASPARD-MARIE), député de 1815 à 1816, né à Grenoble (Isère) le 20 novembre 1761, mort à Grenoble le 27 mars 1860, descendant d'une vieille famille du barreau local, appartenant à la magistrature de l'ancien régime. Il était fils de Gaspard Duboys, avocat à Grenoble, et de demoiselle Françoise Belluard. Licencié en droit de l'université d'Orange, il fut reçu, le 8 juin 1782, conseiller au parlement de Grenoble. Il ne prit aucune part aux luttes retentissantes de sa compagnie contre le pouvoir, et, après la dissolution du parlement de Grenoble (7 septembre), il se retira à Villard-Bonnot. Le 14 août 1792, il épousa Mlle Claudine-Françoise Grimod de Bénon de Rivirie, dont le père était, avant la Révolution, lieutenant des maréchaux de France à Lyon, et dont l'aïeul avait été maréchal de camp sous les ordres de Maurice de Saxe. Pendant la Terreur, M. Duboys fut arrêté comme suspect et incarcéré à Grenoble jusqu'au 9 thermidor. Le 27 floral an XI, il fut nommé, par le premier consul, président de l'Assemblée du canton de Domains. Sous l'Empire, il fut maire de Combede-Lancey et, le 27 avril 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale de Grenoble. Il

donna sa démission de ces fonctions aux Cent-Jours. La seconde Restauration le nomma membre de la commission administrative provisoire du département de l'Isère, et le collège de département l'élut député, le 22 août 1815, par 123 voix sur 237 votants et 306 inscrits. Il n'appartint à aucune des législatures qui suivirent la « Chambre introuvable », et revint à Grenoble exercer les fonctions de président de chambre auxquelles il avait été élevé le 25 mars 1816. Il fut, sous Louis XVIII et sous Charles X, membre du conseil municipal et de la commission des hospices de Grenoble, et contribua beaucoup au rétablissement de l'École de droit de cette ville. Il donna sa démission de président à la cour, le 1^{er} avril 1848, et fut, peu de temps après, nommé président honoraire. Il mourut dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

DUBOYS (JEAN-JACQUES), représentant aux Cent-Jours et député de 1830 à 1839, né à Richelien (Indre-et-Loire) le 17 octobre 1768, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 18 juillet 1846, fut magistrat et soldat.

Reçu licencié en droit à l'université de Poitiers le 24 novembre 1788, il se fit inscrire comme avocat au présidial d'Angers le 16 mars 1790. Le 9 septembre 1791, il s'enrôla, comme simple soldat, dans le 3^e bataillon des volontaires. Nommé capitaine dix jours après, et le lendemain lieutenant-colonel en second, il défendit Vannes contre les Chouans, reprit Rochefort, assista aux affaires de Nantes, de Mauves et de Thouaré, et fut nommé commandant de place de Vannes, puis commandant du département. Envoyé en garnison à Belle-Isle, il fut, comme suspect, traduit devant le tribunal révolutionnaire de l'île, mais il se défendit lui-même et fut acquitté.

Il se battit à Dol et à Antrain, et y fut blessé à la figure et à la jambe. Elevé au grade de chef de brigade, le 10 germinal an III, et employé contre Stofflet, puis contre Charette, il remplaça le général Mermet au commandement du camp de Soulaux. Le 10 germinal an IV, il fut nommé, étant aux armées, professeur de législation à l'École centrale de Maine-et-Loire; le 18 frimaire an V, il donna sa démission de chef de brigade et prit possession de sa chaire. Son cours eut beaucoup de succès, il le continua jusqu'à la suppression de l'École, qui eut lieu en 1804, et que hâta peut-être un discours prononcé par lui contre la création du lycée.

Il reprit sa place au barreau et prononça un plaidoyer mémorable en faveur des époux Lacroix dans l'affaire Clément de Ris. Le 20 avril 1811, il entra dans la magistrature comme substitut du gouvernement près la cour d'Angers. Le 15 mai 1815, il fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Segré, avec 43 voix sur 64 votants et 123 inscrits, contre 13 voix à M. Filastre de la Brardière, et 7 à M. Feuillant, anciens députés. Après avoir été arrêté en route par les Chouans, il parvint à Paris, et lut de sa voix « forte et animée », selon l'expression du *Moniteur*, le discours solennel à la cérémonie du Champ de Mai (1^{er} juin 1815). Au retour, il fut de nouveau emprisonné au Mans par le général d'Ambrugeat, et relâché sur un ordre de Fouché. Il fut, en pleine audience, révoqué de ses fonctions de procureur-général par la réaction royaliste, reentra au barreau et devint le chef de l'opposition libérale dans Maine-et-Loire. Il échoua, le 12 juillet 1830, à l'élection législative, le 3^e arrondissement électoral de Maine-et-Loire avec 76 voix contre 104 données à l'élu, M. de

Cacqueray. Elu colonel de la brigade nationale d'Angers en août 1830, et, le 10 du même mois, nommé procureur-général à la Cour royale de cette ville, il se présenta le 21 octobre 1830, à l'élection législative de l'arrondissement de Beaupréau, et fut élu par 85 voix sur 112 votants et 228 inscrits, en remplacement de M. de Cacqueray, démissionnaire, contre 17 voix données à M. Cesbron-Desrances, et 8 à M. de Marcombe. Elu de nouveau, le 5 juillet 1831, par le collège de Beaupréau, avec 69 voix sur 109 votants et 238 inscrits, contre 39 données à M. Casimir Périer, il fut appelé, dans le cours de la même année, au siège de conseiller à la Cour royale de Paris.

Le 21 juin 1834, il fut réélu par le collège de Beaupréau avec 79 voix sur 108 votants et 265 inscrits contre 28 voix à M. Leclerc-Thouin, et fut réélu, le 4 novembre 1837, pour la quatrième fois, avec 149 voix sur 224 votants et 339 inscrits, contre 58 voix données à M. Reveillère, légitimiste. Mais il échoua dans le même collège, le 2 mars 1839, avec 121 voix contre 139 données à l'élu, M. Poudret de Sevré. Il avait alors 71 ans. Le 29 décembre 1844, il donna sa démission de conseiller à la cour royale de Paris et se retira dans sa terre de la Bizolière en Savennière, où il mourut l'année suivante. Il avait été membre du conseil général de Maine et-Loire pour le canton de Montrevault de 1830 à 1839.

DUBOYS (ERNEST-EUGÈNE), député au Corps législatif de 1851 à 1863, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 janvier 1808, suivit la carrière judiciaire. Il était maire d'Angers, quand il fut nommé, le 29 février 1852, député au Corps législatif par la 1^{re} circonscription de Maine-et-Loire, avec 18,990 voix sur 20,273 votants et 39,803 inscrits, contre 288 à M. Lefrançois, ancien représentant, et 113 à M. Bordillon. Il fut réélu, le 22 juin 1857, par 11,540 voix sur 23,594 votants et 38,808 inscrits, contre 10,276 à M. Bordillon et 1,376 à M. Tournaux. Il vota constamment avec le gouvernement. Ayant été nommé premier président de chambre à la cour d'Angers, il fut obligé de résigner son mandat de député, incompatible avec cette nouvelle fonction. Il fut remplacé au Corps législatif par M. Legris.

DUBOYS-FRESNEY (ETIENNE), député de 1842 à 1846, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1883, né à Laval (Mayenne) le 15 août 1808, était fils d'un colonel du génie qui mourut en 1864 à l'âge de cent six ans révolus. Elève de l'École polytechnique (1825), il devint sous-lieutenant du génie (1827), lieutenant (octobre 1831), capitaine (octobre 1833), et fut élu, le 9 juillet 1842, député du 5^e collège électoral de la Mayenne (Château-Gontier), par 270 voix sur 480 votants et 534 inscrits, contre 210 voix à M. Martinet. Il siégea dans l'opposition de gauche, vota contre le ministère Guizot, et ne se représenta pas aux élections générales de 1846. Nommé chef d'escadron du génie (octobre 1849), lieutenant-colonel (août 1854), colonel (septembre 1859), il fut appelé aux fonctions de directeur des fortifications à Metz, puis à celles de commandant en second de l'École polytechnique (1864). Promu général de brigade (juillet 1867), il fut membre du comité des fortifications, et entra dans la réserve en 1870. Candidat aux élections législatives du 3 juillet 1871, il échoua dans la Mayenne avec 15,642 voix sur 72,352 votants. Mais une élection partielle ayant eu lieu dans ce département, le 2

juillet suivant, pour remplacer M. de la Vauguyon, décédé, M. Duboys-Fresney fut élu par 41,896 voix sur 59,494 votants et 97,748 inscrits, contre 18,022 voix à M. Brunet de la Charie, conservateur. Il prit place au centre gauche et vota : *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* l'arrêté contre les enterrements civils, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles.

Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut le seul sénateur républicain élu dans la Mayenne; il avait déclaré, dans sa profession de foi, qu'il serait heureux de consacrer sa vie à la défense de l'ordre, du drapeau tricolore et de la liberté. Il obtint, le 1^{er} sur 2, 170 voix sur 388 votants. Il siégea à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie, fut membre de la commission d'enquête sur la dénonciation de plusieurs candidats à l'École polytechnique, qui se plaignaient de la communication de l'épure d'examen à certains de leurs camarades, et refusa d'accorder au cabinet du 16 mai la dissolution de la Chambre. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, M. Duboys-Fresney fut réélu sénateur de la Mayenne par 190 voix sur 333 votants. Il continua de siéger à gauche, soutint les ministères républicains dans les questions scolaires, religieuses, coloniales, etc., et ne se représenta pas au renouvellement triennal de 1883. Il a longtemps présidé le conseil général de la Mayenne. Chevalier de la Légion d'honneur (17 avril 1845), officier (28 décembre 1854), commandeur (26 décembre 1864), grand-officier (26 janvier 1871).

DUBOYS-FRESNEY (JOSEPH), représentant en 1848, né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 23 janvier 1812, frère du précédent, entra à l'École polytechnique en 1832, mais fut compromis en 1833 dans l'affaire des poudres. Il avait projeté, avec quelques camarades de l'École, de proclamer la république, au moment où Louis-Philippe passerait la revue de la garde nationale; mais trahi par l'un d'eux, il fut arrêté, au moment où il fabriquait les cartouches destinées à appuyer la proclamation. L'instruction de l'affaire dura six mois, et lorsqu'il comparut devant la cour d'assises, le 12 décembre 1833, il fut acquitté, mais ne put rentrer à l'École polytechnique. Il revint à Laval près de sa famille, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de la Mayenne à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 9, par 54,405 voix sur 93,437 votants et 105,269 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, fit partie du comité des travaux publics, et vota : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *contre* la proposition Proudhon, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy sur la présidence, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *contre* la proposition Bataeu, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute-cour, *contre* l'amnistie générale, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'amnistie des transportés, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUBRETON (JEAN-LOUIS, BARON), pair de France, né à Plœrmel (Morbihan) le 18 janvier 1778, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le

25 mai 1856, s'engagea dans le bataillon auxiliaire des colonies (1^{er} mars 1790), fut nommé lieutenant des gardes-côtes (12 avril), sous-lieutenant au 78^e régiment d'infanterie (Penthièvre) (15 septembre 1791), lieutenant (1^{er} octobre), adjudant-major (15 mars 1793), capitaine de grenadiers au 2^e bataillon de la 143^e demi-brigade (23 septembre 1795), après avoir fait campagne à l'armée du Nord et dans la Vendée. Cet avancement rapide était dû à son mérite et à la protection de son oncle, premier commis de la guerre. Capitaine dans la 52^e demi-brigade, (6 octobre 1796), il servit à l'armée d'Italie, reçut un coup de feu dans le flanc au passage du Mincio (28 décembre 1800), passa chef de bataillon de la 11^e demi-brigade d'infanterie légère (19 septembre 1801), fut envoyé à Saint-Domingue en 1802, fut blessé d'un coup de feu à la main gauche au combat du 17 novembre, et fut nommé colonel de la 11^e demi-brigade (17 mars 1803). Fait prisonnier par les Anglais (4 décembre 1803), lors de l'évacuation du Cap, il fut remis en liberté peu après, et devint colonel du 5^e régiment d'infanterie légère (18 octobre 1804), régiment qu'il mena en Hollande et en Allemagne. Il fit toute la campagne d'Espagne, fut promu général de brigade (6 août 1811), défendit Burgos avec courage et avec succès contre Wellington, fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et passa général de division (23 décembre 1812). Il prit part à la campagne d'Allemagne (1813), se distingua à Hanau, et, à la première Restauration, reçut la croix de Saint-Louis (8 juillet 1814) et le commandement supérieur de la place de Valenciennes (19 novembre). Il remit cette place (20 mars 1815) au colonel Marbot au nom de l'empereur, et se tint à l'écart. Au retour de Gand, le roi l'appela au commandement de la 5^e division militaire (Strasbourg) (21 juillet 1815), le nomma commandeur de Saint-Louis (3 mai 1816) et officier de la Légion d'honneur, le créa baron (3 février 1819), et l'éleva à la pairie, le 16 mars suivant. A la Chambre haute, le général baron Dubreton prit place dans la majorité ministérielle, et continua de siéger après la révolution de 1830. Il fut admis à la retraite comme lieutenant-général le 10 juillet 1831, et promu grand-officier de la Légion d'honneur le 9 avril 1837.

DUBREUIL-CHAMBARDEL (PIERRE-JACQUES), député en 1791 et membre de la Convention, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres) le 10 février 1729, mort à Jazeneuil (Vienne) le 14 novembre 1804, d'une famille de marchands, ne reçut pas d'instruction et se fit fermier. Partisan de la Révolution, il devint président de l'Assemblée électorale de Niort, et administrateur du département (1790). Le 7 septembre 1791, il fut élu député des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 184 voix sur 289 votants. Il se fit affilier à la Société des Jacobins, siégea parmi les plus avancés, réclama les honneurs de la séance pour les forçats sortis du bagne de Brest, et vota (8 août 1792) la mise en accusation du général Lafayette. Résolu par le même département à la Convention, le 6 septembre 1792, le 5^e sur 7, avec 186 voix sur 309 votants, il prit place à la Montagne, et, au jugement de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Si je ne consultais que mon cœur, je ferais grâce ; mais, comme législateur, je consulte la loi ; la loi a parlé, je prononce la mort. » Il refusa également l'appel au peuple et le surcis. Il vota contre la mise en accusation de Marat (14 avril 1793), et contre les Girondins (31 mai), et fit

partie de la commission d'enquête sur les actes de Carrier (novembre 1794).

Après la session, il fut nommé commissaire du gouvernement près le directoire de son département, et, au coup d'Etat de brumaire, se retira dans les vastes propriétés qu'il avait acquises comme biens nationaux. Il fut enterré, comme il l'avait demandé, dans le jardin de sa propriété du Châteignier, près de Jazeneuil. La revue de la *Révolution française* a publié sa correspondance avec sa famille pendant son séjour à Paris.

DUBREUIL-HÉLION. — Voy. GUERONNIÈRE (DE LA).

DUBRÈUCQ (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Audricq (Pas-de-Calais) le 15 août 1749, mort à Douai (Nord) le 25 octobre 1826, fit son droit. Secrétaire de la commune de Saint-Omer le 5 février 1790, puis juge au tribunal du district, il fut, le 10 septembre 1792, élu 3^e suppléant à la Convention par le département du Pas-de-Calais, avec 371 voix sur 735 votants ; il fut admis à siéger le 23 novembre de l'an II, en remplacement de Thomas Payne, exclu comme étranger. Le 7 messidor an VIII, il fut nommé juge au tribunal de Douai. Le 26 avril 1816, la Restauration lui donna un siège de conseiller à la cour de Douai. Il a laissé le souvenir d'un savant jurisconsulte.

DUBRUEL (PIERRE-JEAN-JOSEPH), député aux Cinq-Cents, de 1816 à 1820 et de 1821 à 1830, né à Rignac (Aveyron) le 16 septembre 1760, mort à Paris le 26 mars 1828, était, en 1787, conseiller du roi et juge royal à Rignac. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé juge au tribunal de district d'Aubin, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents, par 194 voix sur 304 votants. Il y présenta (4 floréal) une motion sur les biens communaux ; combattit (12 floréal) le projet de loi contre les prêtres réfractaires, et présenta un contre-projet dont l'objet était « d'admettre tous les prêtres sans distinction à prêter un serment de soumission aux lois, et de bannir du territoire français ceux qui le refuseraient, le rétracteraient ou le modifieraient, à l'exception des sexagénaires qui seraient reclus » ; fit un rapport (26 floréal) mettant 12 millions à la disposition du ministre des finances pour le remboursement du mobilier vendu des condamnés ; proposa (26 vendémiaire an V) la mise en liberté des prêtres détenus ; déposa un rapport (30 pluviôse) sur les prêtres réfractaires ; appuya (5 prairial) la pétition en faveur des prêtres détenus contre les dispositions de la loi du 14 brumaire ; proposa (8 messidor), au nom d'une commission, de rapporter les lois prononçant les peines de reclusion et de déportation contre les prêtres insermentés, et de déclarer que les individus frappés par ces lois rentrent dans la classe des citoyens français ; parla (23 messidor) en faveur du projet sur la police des cultes, établit que la raison, la politique, la justice et l'humanité s'accordent pour défendre les bases du projet, demanda qu'on poursuivît le prêtre prévaricateur, non comme prêtre, mais comme individu qui trouble la tranquillité de l'Etat : « Il n'y a que les tyrans, dit-il, qui proscrirent en masse ; » fit un nouveau rapport (10 fructidor) sur la déclaration à exiger des ministres de tous les cultes, et proposa la formule suivante : « Je promets soumission au gouvernement de la République

française (on vota l'impression et l'ajournement). Il sortit du Conseil en l'an VI, devint membre de la municipalité et juge de paix de Rignac, adhéra à l'Empire, et pendant six ans (1806-1812) fut candidat au Corps législatif. Il fut nommé proviseur du lycée de Marseille vers la fin de l'Empire, puis proviseur à Versailles, fut décoré de la Légion d'honneur le 25 décembre 1814, refusa de reconnaître Napoléon aux Cent-Jours, et, le 4 octobre 1816, fut élu député par le collège de département de l'Aveyron avec 134 voix sur 165 votants et 265 inscrits. Il siégea dans la minorité et suivit la ligne politique de ses compatriotes et amis, MM. de Bonald et Clansel de Coussergues. La 2^e circonscription électorale de l'Aveyron (Villefranche) lui renouvela son mandat, le 1^{er} octobre 1821, par 131 voix sur 211 votants et 284 inscrits, contre 76 voix à M. Bergoon, président du tribunal de Villefranche. M. Dubruel réclama un dégrèvement d'impôts pour son département, demanda la revision des pensions accordées aux officiers de l'Empire, et déposa (1817) sa célèbre proposition fixant la majorité des enfants à 25 ans, pour obvier aux désordres produits par l'affaiblissement de la puissance paternelle. Cette proposition ne fut rejetée qu'au bout de trois ans d'examen.

Le 21 février 1824, il fut réélu par 121 voix sur 125 votants et 165 inscrits, présenta quelques rapports sur des pétitions et fut élu questeur (1826). Réélu de nouveau, le 17 novembre 1827, par 62 voix sur 113 votants et 184 inscrits, contre 49 voix à M. Soulié, procureur du roi, il mourut quatre mois après l'élection; il était inspecteur des études. « Le collège de Versailles, a dit un de ses biographes, n'a pas eu d'écolier plus sage que lui sur son banc de législateur. » Commandeur de la Légion d'honneur.

DUBRUEL (BLAISE), député au Corps législatif de 1810 à 1815, né à Prayssac (Lot) le 12 février 1740, mort à une date inconnue, exerçait la profession de médecin à Prayssac. Il entra au Corps législatif le 10 août 1810, par le choix du Sénat conservateur, et y siégea jusqu'à la fin de l'Empire. On perd sa trace après la législature.

DUBRUEL (BLAISE-GASPARD), représentant en 1848, né à Prayssac (Lot) le 21 janvier 1806, mort au château de Septfonds (Dordogne) le 19 mai 1865, exerçait, avant la révolution de février, les fonctions d'agent de change à Villeneuve-d'Agen. A la révolution de février, le gouvernement provisoire le nomma commissaire de la République dans le Lot-et-Garonne. Mais il fut bientôt révoqué, et remplacé par M. Bérard, révoqué plus tard à son tour. Gaspard Dubruel fut alors réintégré dans ses fonctions. Le 13 avril 1848, il fut élu représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 7^e sur 9, par 40,599 voix sur 88,758 votants et 94,809 inscrits. Il vota : pour le hannissement de la famille d'Orléans, contre le rétablissement du cautionnement, pour l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour en faveur du général Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre le crédit pour l'expédition de Rome et pour l'amnistie des transportés. Il était absent au moment du vote sur les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, et sur le droit au travail. Il resta en congé depuis le 12 janvier jusqu'au 5 mars 1849. Après la séparation de la Constituante, il rentra

dans la vie privée, et, depuis lors, ne remplit aucune fonction publique.

DUBRUEL (EDOUARD-AUGUSTE), représentant en 1848, né à Villefranche (Aveyron) le 23 juin 1810, n'avait aucun antécédent politique avant la révolution de février 1848. Les biographies de cette époque ne donnent même aucun détail sur lui. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de l'Aveyron à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 10, par 32,486 voix sur 90,119 votants et 105,448 inscrits. Il vota pour la loi sur les atouppements, contre les clubs, pour le rétablissement du cautionnement des journaux, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière à raison des événements du 15 mai, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la suppression de l'impôt sur le sel, pour la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale et le projet de mise en liberté des transportés qui fut rejeté faute de 4 voix. Il était absent dans la séance où fut mis aux voix l'ordre du jour déclarant que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Il ne fit pas partie de l'Assemblée législative. Aux élections générales du 1^{er} juin 1863, il se présenta au Corps législatif, comme candidat de l'opposition, dans la 3^e circonscription de l'Aveyron, mais il échoua avec 5,928 voix contre 22,602 accordées à l'élu, M. Chevalier. Il n'a, depuis lors, joué aucun rôle politique.

DUBRULLE (LOUIS-JOSEPH), sénateur de 1876 à 1882, né à Douai (Nord) le 26 novembre 1821, riche propriétaire-agriculteur, conseiller général du Pas-de-Calais pour le canton de Vincy, et maire de Rouvrois, se porta, comme candidat légitimiste et cléricale, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans le Pas-de-Calais. Il déclara dans sa profession de foi que, lorsque viendrait le moment de la revision de la Constitution, il agirait « en royaliste convaincu que la monarchie héréditaire et traditionnelle peut seule garantir à la France, avec une sage liberté, l'ordre et la paix, et des alliances nécessaires pour lui permettre de reconquérir le rang qu'elle doit occuper dans le monde. » Elu, le 2^e sur 4, par 583 voix sur 1,018 votants, il prit place à l'extrême-droite de la Chambre haute, vota pour le ministère de Broglie, pour la dissolution de la Chambre (juin 1877), et contre les ministères républicains qui suivirent. Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il échoua avec 254 voix sur 1,018 votants, et rentra dans la vie privée.

DUBUAT (FRANÇOIS-MARIE), député en 1789, né à Meaux (Seine-et-Marne) en 1762, mort à une date inconnue, était conseiller au présidial de Meaux quand éclata la Révolution. Le 21 mars 1789, il fut élu député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Meaux, et fut admis à siéger, le 14 mai 1790, en remplacement de M. d'Aguesseau, démissionnaire. Le *Moniteur* ne parle de lui qu'une fois au sujet d'une motion qu'il présenta, concernant les voitures de Versailles. Il ne fit partie d'aucune autre assemblée.

DUBUISSON (HUBERT-DOMINIQUE-JOSEPH), député en 1789, né à Douai (Nord) le 21 janvier 1735, mort à une date inconnue, était agriculteur, membre de la société d'agriculture du

Pas-de-Calais, et maire d'Inchy, lorsqu'il fut élu, le 28 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la province d'Artois. Le *Moniteur* est muet sur son compte.

DUBUISSON (RENÉ-MARIE), député en 1791, né à Buais (Manche) le 23 février 1749, mort à Sourdon (Seine-et-Marne) le 3 mars 1806, était fils de Mathieu Dubuisson, capitaine de la brigade de Saint-Brice, et d'Angélique-Renée Gauthier. Président du grenier à sel de Provins, employé dans les fourrages du roi, il épousa, en novembre 1781, Anne-Elisabeth-Françoise de Cheverry, fille d'un contrôleur des actes et receveur des domaines. Sous la Révolution, il fut nommé membre du directoire de Seine-et-Marne, et fut élu, le 31 août 1791, député du même département à l'Assemblée législative, le 3^e sur 11, par 280 voix sur 355 votants. Il siégea silencieusement parmi les modérés; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le gouvernement consulaire le nomma maire de la commune de Sourdon quelques années avant sa mort.

DUBUISSON (CLAUDE-FRANÇOIS-CHARLES), député aux Anciens, né à Vauvillers (Haute-Saône) le 19 décembre 1750, mort à Vauvillers le 8 mars 1820, était fils d'un procureur près la justice seigneuriale de Vauvillers. Il étudia le droit et se fit recevoir avocat, fit partie de l'administration départementale élue à Vesoul le 9 juin 1790, et, le 23 germinal an VI, fut nommé député de la Haute-Saône au Conseil des Anciens par 94 voix sur 114 votants. Il devint secrétaire de cette assemblée et prit la parole, le 19 brumaire an VIII, pour réclamer en termes énergiques l'assimilation aux émigrés des individus soustraits à la déportation. Là se borna son rôle politique.

DUBUISSON (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE GROHGETTE), VICOMTE DE LA BOULAYE, député de 1827 à 1830, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 novembre 1731, mort à Bourg (Ain) le 20 février 1856, entra dans l'administration sous la Restauration, comme secrétaire général du ministre de la Maison du Roi, et fut créé vicomte le 8 janvier 1820. Le 24 novembre 1827, il fut élu député, au collège de département de l'Ain, par 83 voix sur 111 votants et 129 inscrits. Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 1^{er} arrondissement électoral de ce département avec 50 voix contre 136 données à l'élu, M. Chevrier de Courcelles. Il siégea parmi les ministériels, et soutint le ministère Polignac. Le 3 juillet 1830, il fut réélu par 66 voix sur 124 votants et 130 inscrits. Dévoté à la branche aînée des Bourbons, il cessa de siéger après la révolution de juillet, n'acceptant pas le nouvel ordre de choses. Le reste de sa vie s'écoula dans la retraite.

DUBUISSON. — Voy. DOUZOX (COMTE DE).

DUBUSC (CHARLES-FRANÇOIS), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Louviers (Eure) le 4 février 1739, mort à une date inconnue, était, avant la Révolution, fabricant de draps à Louviers. Après 1789, il devint administrateur du département. Le 9 septembre 1792, il fut élu 3^e suppléant à la Convention par le département de l'Eure, avec 334 voix sur 529 votants. Il remplaça immédiatement Condorcet, élu dans plusieurs départements et qui avait opté pour l'Aisne. Il siégea parmi les mo-

dérés, et vota, au 3^e appel nominal, dans le procès de Louis XVI, pour la « détention, et le bannissement, quand la sécurité publique le permettrait. » Partisan des Girondins, il fut du nombre des 73 députés protestataires arrêtés et emprisonnés comme complices. De sa prison, il écrivit, le 25 brumaire an II, au Comité de sûreté générale une lettre déclarant qu'il a signé sans y réfléchir la protestation du 6 juin contre le 31 mai; qu'il a ressenti la plus vive douleur d'avoir accompli cet acte; qu'il était abattu, consterné, et croyait la Convention vraiment en péril; il répudia toute liaison avec les Girondins. » L'humilité de ce repentir ne toucha pas le Comité, car Dubusc resta en prison, et ne fut réintégré à la Convention que le 13 frimaire an III, comme les autres.

Le 4 brumaire an IV, il entra au Conseil des Cinq-Cents. Il y garda un silence prudent, car sa présence dans cette assemblée n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

DUC (PIERRE-ANTOINE), député aux Anciens, né à Saint-Marcellin (Isère) le 28 octobre 1753, mort à Saint-Marcellin le 7 mai 1834, était fils du receveur des consignations au bailliage de Saint-Marcellin. Il fit son droit; en 1790, il était avocat à Saint-Marcellin, et y remplissait des fonctions municipales. Successivement administrateur du département, procureur-syndic du district de Saint-Marcellin, membre et président de l'administration centrale du département de l'Isère, maire de Saint-Marcellin, puis juge au tribunal civil, il fut, le 23 germinal an VII, élu député de l'Isère au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et ne joua d'ailleurs qu'un rôle insignifiant. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DUCAMP (PIERRE-PAUL-EUGÈNE), député de 1876 à 1881, né à Lascaux (Corrèze) le 5 juin 1820, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 24 décembre 1877, suivit la carrière du barreau. Avocat à Alais au moment du coup d'Etat de décembre 1851, exilé par Louis-Napoléon, il vécut pendant quelque temps en Angleterre. Après l'amnistie générale de 1859, il revint en France, et devint directeur d'une compagnie d'assurances. An 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de la Nièvre. Aux élections générales du 8 février 1871, il fut porté sur la liste républicaine du Gard, mais il échoua avec 42,905 voix; le dernier candidat élu de la liste conservatrice, M. Baragnon, obtint 49,649 suffrages. Le 20 février 1876, il fut élu député dans la 1^{re} circonscription d'Alais, par 9,151 voix sur 14,249 votants et 17,212 inscrits, contre 5,007 voix à M. le baron d'Hombres.

Il avait dit dans sa profession de foi: « Pour nous tous, républicains, je parle de ceux qui acceptent la république par raison, comme de ceux qui l'ont si longtemps poursuivie de leurs efforts, nous ne pouvons plus avoir d'autre préoccupation, d'autre intérêt, d'autre devoir que de la conserver, de la consolider et de la défendre de toute notre énergie contre tout ce qui menacerait de la perdre ou de la compromettre. » Il alla siéger à gauche, vota en faveur de la proposition Gatineau, mais ne prit pas part au vote sur l'amnistie plénière (proposition Raspail). Il fut des 363. Le 14 octobre 1877, il fut réélu par 9,503 voix sur 15,169 votants et 18,423 inscrits, contre 5,568 voix à M. Teissonnière. Il mourut pendant la législature et fut remplacé par M. Favard. M. Ducamp était conseiller général du Gard.

DUCAMPE. — Voy. ROSAMEL (DE).

DUCARRE (NICOLAS), représentant en 1871, né à Lhuis (Ain) le 24 novembre 1819, mort à Lyon (Rhône) le 1^{er} juillet 1893, s'adonna à la chimie et créa à Lyon, en 1840, une fabrique de toiles cirées qui devint par la suite une importante manufacture de toiles imperméables. Conseiller municipal de Lyon (mai 1848) et secrétaire du conseil, il donna sa démission au coup d'Etat du 2 décembre 1851, déclina toute candidature pendant la durée de l'Empire, et fut plusieurs fois inquiété sous prévention de propagande républicaine. Un grave accident dans son usine faillit lui coûter la vie en 1859; il resta défiguré. Élu à nouveau conseiller municipal de Lyon (15 septembre 1870), il se montra l'adversaire de la Commune séparatiste proclamée à Lyon, mais proposa la mise sous séquestre des propriétés des congrégations religieuses de la ville. Le 8 février 1871, il fut élu représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 13, par 78,621 voix, sur 117,523 votants et 185,134 inscrits, prit place à la gauche républicaine, prononça, lors de la discussion de la loi sur l'Internationale, un discours d'une modération remarquable, et proposa un « impôt sur le chiffre des affaires du commerce et de l'industrie », qui fut vivement combattu par M. Thiers, et qui fut repoussé par 413 voix contre 299 (15 juillet 1872). Le conseil municipal de Lyon protesta contre sa déposition à la commission d'enquête sur les événements de Lyon au 18 mars. M. Ducarre prit part aux discussions sur la nomination des maires, sur le travail des enfants dans les manufactures, et fut rapporteur de plusieurs commissions industrielles. Il vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers, contre le septennat, pour la dissolution de l'Assemblée, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles; il s'était abstenu sur les prières publiques, sur l'arrêt contre les enterrements civils, sur le ministère de Broglie, sur le retour du parlement à Paris. Il refusa de se représenter aux élections du 20 février 1876.

DUCASSE DE HORGUES (ETIENNE-JEAN GUILLAUME), député de 1824 à 1830, né à Horgues (Hautes-Pyrénées) le 27 novembre 1776, mort au château de Camalès (Hautes-Pyrénées) le 29 décembre 1853, fit ses études au collège de l'Esquille, à Toulouse, et, destiné à l'armée par sa famille, entra dans la marine avant la Révolution. En 1792, il s'enrôla par prudence dans une compagnie franche qui devint plus tard le 2^e chasseurs à cheval. fit campagne à l'armée des Pyrénées-Orientales, fut emprisonné à Tarbes comme suspect sous la Terreur, et ne dut la liberté qu'à la chute de Robespierre. Conseiller général de son département en 1810, il fut candidat au Corps législatif, et, après le retour des Bourbons, devint secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées. Le 25 février 1824, il fut élu député par le collège de ce département, avec 104 voix sur 134 votants et 206 inscrits. Dans la session, il défendit le crédit relatif à l'École de déclamation : « Ce sont, dit-il, les hommes les plus religieux qui ont fondé et constamment soutenu l'Opéra. Les cardinaux Richelieu et Mazarin ont introduit ce genre en France. L'abbé Perrin fut le premier qui, en 1669, obtint de Louis XIV le privilège d'établir l'Opéra à Paris. Il fut décidé.

que les gentilshommes pourraient exercer les fonctions de danseurs sans déroger... Enfin un jésuite a composé le meilleur traité sur les ballets (ou rit); cela est pourtant vrai, messieurs... » Il vota contre la loi du sacrilège, et compta parmi les membres les plus fermes de la contre-opposition. Réélu, le 17 novembre 1827, par 82 voix sur 138 votants et 169 inscrits, il soutint le ministère Polignac, et ne fut pas réélu en 1830. Il fut aussi conseiller général des Hautes-Pyrénées.

DUCASTAING (RAYMOND), député en 1790, né au Harga (Gers) le 30 décembre 1738, mort à une date inconnue, était curé de Lannux (Gers). Le 19 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Armagnac-Lectoure, et suivit silencieusement la majorité de son ordre; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom.

DUCASTEL (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), député en 1791, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 3 septembre 1740, mort à Rouen le 1^{er} juillet 1799, était fils d'un charpentier de Rouen. Il fut quelque temps apprenti chez son père, mais une vocation décidée l'entraîna vers le barreau; après avoir débuté à Rouen, il vint à Paris en 1778, et y conquit rapidement une telle réputation que ses confrères, jaloux de ses succès, le firent rayer sous prétexte qu'il avait plaidé devant le parlement Maupeou. Il figura notamment; dans l'affaire Dufossé fils, dont le père contestait la légitimité sous prétexte qu'il s'était mésallé en épousant une roturière; et pour le major Allen, dans le procès en réhabilitation de Lally-Tollendal; dans cette affaire il eut, avec M. d'Espréménil, conseiller au parlement, intervenant au procès comme témoin, une altercation qui tourna à la confusion du magistrat. Ducastel revint à Rouen, et, le 7 septembre 1791, fut élu député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative (le procès-verbal de l'élection manque aux Archives nationales). Le 5 octobre, il rendit compte à l'Assemblée de la mission de la députation envoyée auprès de Louis XVI; désapprouva (6 octobre) le cérémonial proposé pour la réception du roi; fut élu (17 octobre) président de l'Assemblée; déposa (8 novembre) un projet de loi contre les émigrés; présenta (11 novembre) une motion au sujet des troubles de Caen; s'opposa (29 novembre) à la vente des édifices non employés au culte salarié; fit ajourner (6 décembre) la discussion sur les événements de Saint-Domingue; présenta (24 janvier 1792) la motion suivante : « L'Assemblée défend aux personnes qui sont ou seront admises dans les tribunes, de donner aucune marque d'approbation ou d'improbation, et ceux qui la troubleront par des clameurs indécentes seront contraints d'en sortir. » Il demanda que ce décret fût lu à toutes les séances (*violents murmures*) (repoussé après discussion). Il parla (22 juin) sur le mode de constater civilement les naissances, mariages et décès; (27 juin) sur la fixation de l'âge du mariage et de la majorité; il insista (10 juillet) pour que la majorité fût fixée à 21 ans (adopté); proposa (27 août) que « les majeurs ne seront plus soumis à la puissance paternelle, qui ne s'étendra que sur la personne des mineurs » (adopté); appuya (30 août) et discuta le projet relatif au divorce. Après la session, il se retira à Rouen, et fut nommé ensuite à la chaire de législation créée à l'École centrale de cette ville. On a de lui : *Mémoire sur les dîmes pour le clergé de Nor-*

mandie contre les cultivateurs de la même province (1773).

DUCELLIER (FRANÇOIS-JACQUES), député en 1798, né à Casen (Galvados) le 17 mai 1726, mort à Paris le 25 mars 1801, fut, avant la Révolution, avocat au parlement de Paris. Il s'occupa ensuite d'agriculture, et fut élu, le 2 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la prévôté et la vicomté de Paris (*extra-muros*). Il rendit ainsi compte à ses commettants de son attitude à l'Assemblée nationale : « J'atteste à mes concitoyens qui m'ont élu et que j'ai représentés en qualité de leur député à l'Assemblée nationale, que je me suis conformé autant qu'il a été en moi aux cahiers qu'ils m'ont remis; que j'ai voté suivant leurs pouvoirs et le serment que j'ai fait à Dieu en leur présence et singulièrement : 1° Pour que la religion catholique, apostolique et romaine fût maintenue dans sa pureté et déclarée la seule religion d'Etat; 2° Pour la conservation du gouvernement monarchique, de l'inviolabilité du roi, et du respect dû à sa personne sacrée; 3° Et pour la vraie liberté du peuple, si malheureusement confondue avec la licence... Et comme il a été rendu des décrets qui portent atteinte à ces bases fondamentales de la tranquillité et du bonheur de la France, les uns ouvertement, les autres d'une manière indirecte, JE DÉCLARE à mes commettants et à la nation entière, pour que l'on ne puisse me soupçonner d'aucune adhésion, même tacite, que je n'ai pris aucune part à ces décrets; qu'au contraire, je m'y suis opposé de toutes mes forces, et que je persiste et que je persisterai toujours, même aux dépens de ma vie, dans mon opinion. *Signé* : DUCCELLIER. » Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

DU CHAFFAULT (JACQUES-GABRIEL), député de 1830 à 1834 et de 1835 à 1837, né à Montaigu (Vendée) le 9 janvier 1769, mort à Paris le 20 décembre 1849, appartenait à une famille noble, originaire du comté de Nantes. Il se rangea, dès la première heure, parmi les adversaires de la Révolution, émigra, fit la campagne de 1792 dans l'armée des princes comme officier dans l'artillerie de la légion Mirabeau; il fut blessé, le 17 mai 1793, dans un combat entre l'armée de Condé et les troupes du général Custine. En 1815, il commanda en chef une division de l'armée vendéenne, et fut fait chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Le 3 juillet 1830, il fut élu député par le collège de département de la Vendée, avec 130 voix sur 155 votants et 193 inscrits, et fut réélu, le 5 juillet 1831, dans le 4^e collège électoral de la Vendée (les Herbiers), par 84 voix sur 106 votants et 194 inscrits. Il prit place dans l'opposition légitimiste. Non réélu en 1834, il rentra à la Chambre, le 10 janvier 1835, nommé par le 3^e collège (Bourbon-Vendée), avec 51 voix sur 93 votants et 218 inscrits, en remplacement de M. Jacques Lafitte qui avait opté pour Paris. Il avait été admis à la retraite, comme colonel d'artillerie, le 14 mars 1833.

M. Du Chaffault avait épousé en premières noces Mlle Louise-Renée-Hortense Paris de Soulanges. Il s'était remarié ensuite avec sa nièce N. Du Chaffault, fille d'Auguste-Salomon et de Marie-Rosalie de Mac-Carty. On a de lui deux petites brochures relatives aux événements de la Vendée en 1815, la première intitulée : *Relation des événements qui ont eu lieu dans la Vendée du 27 mai au 10 juin 1815*, la deuxième : *Relation de ce qui s'est passé le 24 juin 1815*,

à la Tessoualle, près Chollet, à l'occasion du traité passé à Chollet le 26 du même mois.

DU CHAFFAULT (JEAN-PAUL-JULES-FÉLICITÉ-AMAUDRIC, COMTE), représentant en 1848, né à Digne (Basses-Alpes) le 29 avril 1798, mort à Digne le 8 mai 1888, était de la famille de Xavier de Maistre. Secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes à la fin de la Restauration, il tenta vainement plusieurs fois, sous la monarchie de juillet, depuis 1834, d'entrer à la Chambre à la place de M. Gravier, député ministériel; cette ambition ne fut réalisée qu'après la révolution de 1848: il fut en effet élu, le 23 avril 1848, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 4, par 16,588 voix sur 33,425 votants et 45,994 inscrits. Il fit partie du comité de l'intérieur et vota avec les modérés, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi contre les attroupements, pour la loi contre les clubs, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour favorable au général Cavaignac, contre la suppression de l'impôt sur le sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour les crédits relatifs à l'expédition de Rome, contre l'amnistie générale, pour l'amnistie des transportés. Il était absent dans la séance où furent votées les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière en raison des événements du 15 mai. Son rôle politique prit fin avec la session.

DU CHAFFAULT (CÉSAIRE-LÉON-AMAUDRIC, COMTE), représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1884, né à Digne (Basses-Alpes) le 19 mai 1822, mort à Digne le 6 juin 1884, fils du précédent, entra d'abord dans l'administration et fut secrétaire général des Basses-Alpes en 1848. Sans fonctions sous l'Empire, il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 3, par 14,273 voix sur 25,780 votants et 43,511 inscrits. Il siégea au centre gauche, mais dans plusieurs circonstances vota avec la droite. Il se prononça pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'arrêtés contre les enterrements civils, pour le septennat, pour l'état de siège, pour le ministère de Broglie, pour la proposition Casimir Périer, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la circulaire Pascal, contre la dissolution, contre l'amendement Pascal Duprat; il s'abstint sur les prières publiques, sur l'amendement Barthe et la démission de M. Thiers. Il était absent pendant la discussion de la loi des maires. Le 30 janvier 1876, il se présenta à l'élection sénatoriale des Basses-Alpes, sur la liste constitutionnelle, en opposition avec la liste radicale, et fut élu par 193 voix sur 329 votants. Le candidat le plus favorisé de la liste républicaine, le docteur Allemand, n'obtint que 138 voix. Il prit place au centre constitutionnel, se prononça pour la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet de Broglie-Fourtou (juin 1877), et vota le plus souvent avec la droite, jusqu'à sa mort.

DUCHASSEIN (JEAN-BAPTISTE-FÉLIX DE LAPCHERIE), député depuis 1876, né à Lezoux (Puy-de-Dôme) le 20 janvier 1814, se fit recevoir licencié en droit, devint membre du conseil d'arrondissement de Thiers (1840), candidat en 1843 à l'Assemblée constituante, où il n'ob-

tint que 10,000 voix, et peu après, conseiller général du canton de Lezoux (1848); il protesta, par une lettre publiée dans les journaux, contre le coup d'Etat de décembre 1851, donna sa démission de conseiller général pour ne pas prêter serment à l'Empire, et s'occupa d'agriculture avec un zèle qui fut récompensé dans plusieurs concours régionaux. Il entra au conseil général du Puy-de-Dôme pour le canton de Lezoux, le 8 octobre 1871, et, le 20 février 1876 fut élu député de l'arrondissement de Thiers, par 8,056 voix sur 15,846 votants et 23,010 inscrits, contre 7,544 voix à M. Chassaigne, conservateur, sur une profession de foi qui réclamait « une république définitive, conservatrice et progressive ». Il prit place à gauche, vota contre le ministère de Broglie et fut des 363. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 11,641 voix sur 13,620 votants et 23,295 inscrits, contre 3,821 voix à M. Chassaigne et 3,127 à M. de Barante; il reprit sa place à gauche, et vota pour l'enquête sur les actes du cabinet du 16 mai, contre le ministère de Rochebouët, et pour les ministères républicains qui lui succédèrent. Réélu, le 21 août 1881, par 10,077 voix sur 12,003 votants et 23,556 inscrits, contre 837 voix à M. Chomette, radical, et 364 à M. de Barante, il vota pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour les crédits du Tonkin, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste du Puy-de-Dôme, il fut élu, le 7^e sur 9, par 76,314 voix sur 132,128 votants et 169,883 inscrits; il se fit inscrire à la gauche radicale et à l'union des gauches, et continua de voter avec la gauche, notamment (juin 1886) pour l'expulsion des prêtres. Dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DUCHASTEL (GASPARD-SÈVERIN), membre de la Convention, né à Rochefou (Deux-Sèvres) le 20 février 1766, exécuté à Paris le 31 octobre 1793, était fils d'un général des finances du Poitou, de petite noblesse, et riche propriétaire dans les Deux-Sèvres. Après avoir fait ses études à Poitiers, il entra (1786) dans les gardes du roi, qu'il quitta à la mort de son père, pour revenir dans ses domaines (1788). Administrateur des Deux-Sèvres (1790), il se mit à la tête des gardes nationales, comme chef de légion à Thouars, lors du soulèvement de la Vendée, et repoussa les Vendéens à Châtillon (24 août 1791). Ce fait d'armes le fit élire, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Deux-Sèvres, le 4^e sur 7, par 191 voix sur 363 votants. Il se lia avec le parti Girondin. Malade au 1^{er} et au 2^e appel nominal pour le jugement de Louis XVI, il vint en bonnet de nuit voter, au 3^e appel, pour le bannissement. Dans la séance du mardi 28 mai 1793, il fut désigné par la majorité de la Convention pour aller en mission à l'armée du Nord; mais la Montagne protesta violemment contre cette nomination. Collot d'Herbois s'écria : « Je demande que l'on fasse imprimer le procès-verbal de la séance où Duchastel est venu en bonnet de nuit pour sauver Capet. C'est un scélérat. » Danton demanda la parole contre lui, et ils montèrent ensemble à la tribune. Duchastel ayant obtenu la parole, s'exprima ainsi : « Je déclare qu'ayant prononcé mon

opinion contre la mort de Louis Capet, et l'ayant envoyée au président qui ne put la lire, je me rendis, quoique malade, à l'Assemblée pour voter. Au surplus, puisque je n'ai pas la confiance de ces messieurs, je n'accepte pas la commission. »

Dans la séance du 15 juin, Berlier fit, au nom du Comité de Salut public, un rapport sur les faits imputés à Duchastel. Il donna lecture des déclarations de Choudieu et de Bourbotte, commissaires auprès de l'armée des côtes. Choudieu attestait que Duchastel avait parcouru les départements de la Loire-Inférieure, de Mayenne-et-Loire et des Deux-Sèvres, au moment où les rebelles y faisaient des progrès. La municipalité de Brissac, district d'Angers, l'avait arrêté et fait conduire à Doué, district de Saumur. Il présenta un passeport de la Convention nationale, fut remis en liberté, et se dirigea sur les Deux-Sèvres. Choudieu ajouta que la conduite de Duchastel lui avait paru suspecte. « Depuis, dit-il, une lettre de Duchastel, trouvée dans la poche d'un chef des rebelles, a prouvé qu'il était en correspondance avec eux. » Berlier terminait en disant : « Bourbotte, arrivé hier des départements que les brigands ravagent, a déclaré au Comité de Salut public qu'il avait connaissance des mêmes faits, il en a rédigé le procès-verbal. » Duchastel, qui avait déjà gagné Caen avec les autres Girondins, fut décrété d'accusation. Il fut arrêté à Bordeaux sur l'ordre du représentant Ysabeau, au moment où il allait s'embarquer pour Philadelphie. Compris dans l'acte d'accusation dressé contre la Gironde, il comparut devant le tribunal révolutionnaire avec ses co-accusés, le 3 brumaire an II. L'accusateur public dit qu'il avait envoyé, de concert avec Pétion et autres, Charlotte Corday pour assassiner Marat. Duchastel répondit à cette accusation : « A l'époque où j'ai vu Pétion dans le Calvados, Marat n'était plus, et je n'ai point conspiré contre l'unité de la République. » Il fit observer, en outre, qu'il n'avait été dans le Calvados que le 2 juillet et qu'à cette époque plusieurs départements s'étaient déjà révoltés. Il déclara qu'il ne se serait pas rendu à Caen s'il avait su qu'il s'y trouvait des conspirateurs cherchant à soulever les départements contre la Convention nationale. Le président Hermann lui ayant fait cette question : « N'est-ce pas vous qui, en bonnet de nuit, êtes venu voter contre la mort du tyran ? » il répondit : « Comme je n'ai à rongir d'aucune de mes actions, je déclare que c'est moi ! » Il fut condamné à mort, lui quinziesme, le 9 brumaire an II, à onze heures du soir. Il fut exécuté le lendemain, 3 novembre 1793, avec les chefs de la Gironde, sur la place de la République, à midi. Il avait vingt-sept ans.

DUCHASTEL-BERTHELIN (JACQUES-JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, et représentant aux Cent-Jours, né à Reims (Marne) le 16 juin 1756, mort à Troyes (Aube) le 21 février 1830, était fils de Jean-Baptiste Duchastel de Montflambert, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, et de Louise-Nicolas Cadot. Négociant à Troyes, il fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de l'Aube au Conseil des Cinq-Cents, par 172 voix sur 231 votants. Il présenta (11 prairial an IV) une résolution relative au dépôt de la liste des émigrés; déposa (10 vendémiaire an V) un rapport sur une demande de crédits pour des réparations à la « ci-devant cathédrale de Chartres »; fit mettre (27 vendémiaire) 50,000 francs à la disposition de l'archiviste du Corps législatif; parla sur la

législation relative aux biens nationaux (3 brumaire an VI), et demanda l'institution d'une commission chargée de passer l'examen de tous les marchés (21 pluviôse an VI). Il reprocha au Directoire la pénurie des finances (30 thermidor an VI), et réclama l'impression du rapport de Porte proposant de suspendre de ses fonctions législatives le représentant du peuple Hermann. Il se tint à l'écart pendant la durée de l'Empire, et, le 8 mai 1815, fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de l'Aube, avec 69 voix sur 131 votants. Cette courte législature termina sa carrière politique.

DUCHATTEL (CHARLES-JACQUES-NICOLAS, COMTE), député aux Cinq-Cents, de 1827 à 1833, et pair de France, né à Tinchebray (Orne) le 29 mai 1751, mort à Mirambeau (Charente-Inférieure) le 24 septembre 1844, appartenait à une famille de vieille noblesse, et était directeur et receveur général des domaines du roi dans la généralité de Bordeaux; quand éclata la Révolution. Lors de la réorganisation administrative de 1791, conservé comme directeur de l'enregistrement et des domaines du département de la Gironde, il fut, en 1793, arrêté comme suspect et incarcéré, réussit à s'évader, et fut, après le 9 thermidor, réintégré dans ses fonctions. Il ne tarda pas cependant à quitter Bordeaux, comme justiciable de la loi de germinal qui éloignait les ex-nobles des villes maritimes. Il vécut dans la retraite à la campagne pendant quelques mois, fut nommé administrateur du département, et, le 25 vendémiaire an IV, fut élu député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, par 233 voix sur 403 votants. Il prit part aux discussions de finances et de crédit public et fut l'auteur de la loi sur l'enregistrement du 22 frimaire an III; il présenta sur les hypothèques, sur les domaines engagés, sur les postes et les messageries, des rapports qui font autorité et qui constituent autant de traités complets sur la matière. Après le coup d'Etat de brumaire, il entra dans la régie de l'enregistrement et des domaines. Napoléon l'appela au Conseil d'Etat le 24 décembre 1799, et lui confia des missions administratives dans la 23^e et la 7^e divisions militaires. C'est d'après son rapport que fut décidée l'ouverture de la route du Simplon au pied du fameux rocher de Moillerie, sur le lac Léman. En 1801, il fut nommé directeur général de l'enregistrement et des domaines, occupa ces importantes fonctions jusqu'au 16 juillet 1815, et fut créé comte de l'empire en 1808. Tombé en disgrâce sous la Restauration, il fut élu député, le 24 novembre 1827, au collège de département de la Charente-Inférieure, par 117 voix sur 220 votants et 233 inscrits. Huit jours auparavant, il avait échoué dans le 4^e arrondissement électoral du même département avec 75 voix contre 98 données à l'élu, M. de Saint-Légier, député sortant. Il siégea au centre gauche, vota l'adresse des 221 et fut réélu, le 23 juin 1830, dans le 4^e arrondissement électoral de son département, par 134 voix sur 204 votants et 238 inscrits, contre 68 voix à M. de Ségur. Le collège de Jonzac lui renouvela son mandat, le 5 juillet 1831, par 267 voix sur 283 votants et 369 inscrits. Le 25 janvier 1833, Louis-Philippe l'éleva à la pairie. Il était en grande faveur à la cour; il siégea sur les bancs ministériels. Membre de la Légion d'honneur du 9 vendémiaire an XII, commandeur du 25 prairial suivant, membre du comité de la grande Chancellerie de l'ordre en 1809, grand-

officier le 30 juin 1811, grand-croix le 30 avril 1836.

DUCHATTEL (CHARLES-MARIE-TANNEGUY, COMTE), député de 1833 à 1848, et ministre, né à Paris le 19 février 1803, mort à Paris le 5 novembre 1867, fils du précédent, se fit recevoir avocat, et collabora, à la fin de la Restauration, à la rédaction du *Globe*, où il traita les questions économiques. Son *Traité de la charité dans ses rapports avec l'économie sociale*, dans lequel il préconise la doctrine de Malthus, la fit remarquer (1829). Ses opinions libérales lui valurent, du gouvernement issu de la révolution de Juillet, le titre de conseiller d'Etat et la croix de la Légion d'honneur. Le 21 février 1833, le 4^e collège électoral de la Charente-Inférieure (Jonzac) l'envoya siéger à la Chambre, à la place de son père, nommé pair de France, par 234 voix sur 247 votants et 362 inscrits. Il prit place au centre, parla sur le budget et sur la créance de 25 millions réclamée par les États-Unis (1834). Cette question ayant amené la dislocation du ministère, M. Duchâtel entra dans le nouveau cabinet (4 avril 1834) avec le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, et, soumis par ce fait à la réélection, vit confirmer son mandat législatif, le 21 juin 1834, par 211 voix sur 256 votants et 344 inscrits, contre 35 voix à M. de Saint-Légier. Le même jour, il fut également élu dans le 5^e collège du même département (Marennes) avec 108 voix sur 215 votants et 273 inscrits, contre 103 voix à M. Senné. A la Chambre, il proposa et défendit les projets de loi sur les douanes et sur les caisses d'épargne, quitta le ministère (10 novembre 1834) avec ses collègues, lors de la formation du cabinet Bassano, dit ministère *des trois jours*, reprit le portefeuille de l'Agriculture dans le cabinet reconstitué sous la présidence du duc de Trévise (18 novembre), et le conserva jusqu'à la chute du cabinet (21 février 1836). L'avènement d'un nouveau ministère (6 septembre 1836) donna à M. Duchâtel le portefeuille des finances. A cette occasion, il écrivait à l'un de ses amis la lettre suivante (17 septembre) : « Nous voici attelés de nouveau à la charrue; j'ai bon espoir et ferme confiance. Thiers a fait des fautes inouïes, ses amis les plus chauds en conviennent maintenant; le plus grand nombre de ses anciens partisans l'a abandonné. Je n'étais pas désireux de rentrer si tôt dans les affaires, mais l'honneur ne me permettait pas d'abandonner le roi dans une question où nous partagions complètement son avis. Cet avis du reste est celui de l'immense majorité du public. Le roi, à l'insu duquel on a mené toute cette affaire espagnole, n'avait entendu à aucune soumission. Adieu, mon cher ami; nous avons besoin de compter sur des amis tels que vous; vous êtes un bataillon serré. Quand on est soutenu par des hommes honorables et justement considérés, on a confiance dans le succès et l'on attend sans crainte les mauvaises chances. » Comme ministre des finances, M. Duchâtel discuta la question financière de l'intervention en Espagne, créa une caisse spéciale pour les travaux extraordinaires, transporta les fonds de la caisse d'épargne à la caisse d'amortissement, et déposa un projet de dégrèvement du sucre fabriqué dans les colonies. Il remplit, du 6 septembre au 15 octobre 1836, l'intérim du ministère de l'Agriculture, et se retira du cabinet, le 15 avril 1837, avec M. Guizot. Il avait soutenu à la tribune les projets de modifications du Code forestier, et

pris une part importante à l'établissement des chemins de fer. Sa seconde nomination au ministère de l'Agriculture et du Commerce avait nécessité sa réélection (18 décembre 1834), obtenue avec 132 voix sur 229 votants et 286 inscrits, contre 88 voix à M. Senné; il avait été également réélu, le 13 octobre 1836, après son entrée au ministère des Finances. Lors de la dissolution de la Chambre provoquée par le ministère Molé (30 octobre 1839), il fut réélu (24 novembre) par 264 voix sur 239 votants et 423 inscrits, fut nommé vice-président de la Chambre, et fut un des chefs les plus actifs de la coalition. Il accepta, lors de Pémeute des 12 et 13 mai 1839, le portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Soult (12 mai), avec mission de rallier la majorité; mais le rejet par la Chambre de la dotation demandée pour le duc de Nemours mit le cabinet en froid avec le roi, qui organisa le ministère du 1^{er} mars (1840). M. Duchâtel se trouva momentanément rejeté dans l'opposition; mais la chute du cabinet du 1^{er} mars, trop belliqueux pour le roi, ramena M. Duchâtel, dès le 29 octobre, au ministère de l'Intérieur, dans le nouveau cabinet présidé par le maréchal Soult. Ces deux nominations avaient provoqué deux réélections, et le ministre avait été réélu, le 8 juin 1839, par 197 voix sur 208 votants, et, le 5 décembre 1840, par 242 voix sur 258 votants. A la Chambre, il déposa et défendit un projet de monument à Molère, des projets sur l'organisation des archives publiques, sur l'entrée des livres étrangers, sur l'acquisition de l'hôtel de Cluny, sur les expériences de télégraphie de nuit, sur la translation des cendres de Napoléon, sur la construction de nos grandes lignes de chemins de fer, etc. Dévoué à la politique de M. Guizot, si hautaine dans la forme, mais si peu dédaigneuse, au fond, des petites manœuvres et des abus d'influences capables de la soutenir, M. Duchâtel laissa traiter sans ménagement les condamnés politiques, répondit aux demandes de réformes que « le pays était satisfait », et usa largement de la candidature officielle. Les mœurs électorales du moment se reflètent dans la réponse qu'il adressait, le 9 septembre 1846, à M. Denis, candidat malheureux à Toulon aux élections du 1^{er} août précédent, et qui se plaignait vivement au ministre de son insuccès: « Mon cher ancien collègue, j'ai beaucoup regretté votre échec aux élections dernières. Nous vous avions sincèrement et nettement soutenu. Nous n'avons pas pu, il est vrai, prendre quelques mesures désirées par vous; à mon avis, elles étaient exorbitantes et auraient gravement compromis le gouvernement. MM. Portalis appartenissent comme vous à l'opinion conservatrice; nous ne pouvons pas substituer des questions de personnes aux questions de principes. Le corps électoral a prononcé. Nous ne pouvons pas, à notre grand regret, nous exposer à un nouvel échec pour soutenir votre candidature contre une candidature de même couleur. L'intérêt de la politique conservatrice passe avant toute autre considération. » Aux deux élections générales qui eurent lieu durant son ministère, M. Duchâtel fut réélu, le 9 juillet 1842, par 295 voix sur 381 votants et 456 inscrits, contre 78 voix à M. Delajus, et, le 1^{er} août 1846, par 399 voix sur 465 votants et 570 inscrits, contre 32 voix à M. de Saint-Léger. La révolution du 24 février 1848 renversa le ministère de la monarchie. Associé à l'impopularité de M. Guizot, M. Duchâtel crut devoir passer en Angleterre; il en revint quelques mois après, et ne s'occupa

plus de politique. Le comte Duchâtel était membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1842), et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts (1846). Sa grande fortune lui permit de réunir une belle collection de tableaux, dont les plus remarquables ont été légués par lui au musée du Louvre. Grand-croix de la Légion d'honneur (29 octobre 1846).

DUCHATEL (NAPOLEON-JOSEPH-LÉON, VICOMTE), député de 1834 à 1837 et pair de France, né à Paris le 5 août 1804, mort à Paris le 3 janvier 1884, était le second fils du comte Charles-Jacques-Nicolas Duchâtel. Il entra à l'École de Saint-Cyr, devint capitaine d'état-major, et quitta l'armée après la révolution de Juillet. Le nouveau gouvernement le nomma préfet des Basses-Pyrénées, puis de la Haute-Garonne. Le 13 décembre 1834, il fut élu député, par le 5^e collège électoral de la Charente-Inférieure (Marennes), avec 132 voix sur 229 votants et 286 inscrits, contre 88 voix à M. Senné, en remplacement de son frère qui avait opté pour le 4^e collège (Jonzac). Il siégea parmi les ministériels, et, le 4 mai 1845, fut nommé pair de France. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

DUCHATEL (CHARLES-JACQUES-MARIE-TANNEGUY, COMTE), représentant en 1871, député de 1885 à 1889, né à Paris le 19 octobre 1838, fils du comte Duchâtel, ministre sous Louis-Philippe, fit ses études à Paris, et fut reçu avocat. Pendant la guerre de 1870-1871, il commanda la garde nationale mobilisée de Jonzac (Charente-Inférieure). Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 10, par 71,569 voix sur 106,000 votants et 143,277 inscrits; il prit place au centre gauche, fit deux fois partie du bureau comme secrétaire, et prit part aux travaux de plusieurs commissions importantes; il présenta (8 septembre 1871) un amendement à la proposition Ravinel, ainsi conçu: « A partir du 1^{er} janvier 1872, tous les ministères seront installés à Paris » (rejeté par 384 voix contre 246); proposa (2 février 1872), avec M. Humbert, de fixer à Paris la résidence de l'Assemblée nationale et du gouvernement (rejeté par 366 voix contre 310), et vota: pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour du parlement à Paris, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre le septennat, pour l'arrêté contre les enterrements civils, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour l'amendement Walon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Il avait été élu conseiller général de la Charente-Inférieure pour le canton de Mirambeau, le 8 octobre 1871. Aux élections législatives du 20 février 1876, il échoua dans l'arrondissement de Jonzac, avec 8,788 voix contre 11,246 données à M. Eschassériaux, bonapartiste. Il accepta de représenter la France à Copenhague (20 octobre 1876), puis à Bruxelles (27 mars 1878), et fut appelé (17 avril 1880) à l'ambassade de Vienne. Lorsqu'en 1883 fut votée la loi concernant la situation des membres des familles qui ont régné sur la France, M. le comte Duchâtel, s'inspirant à la fois de ses sentiments personnels et de hautes convenances diplomatiques, crut devoir résigner ses fonctions. Aux élections d'octobre 1885, il se présenta dans la Charente-Inférieure, au 1^{er} tour de scrutin, comme candidat républicain indé-